

Délibération DEL-CC-2024-043

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MARS 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (57)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (10)** : François MARY pouvoir à Emmanuelle MENARD, Nathalie BERNARD pouvoir à Julie COUTOUIS, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascal GABILY pouvoir à Etienne HUCAULT, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-Paul GODET pouvoir à Claude POUSIN, Catherine GONNORD pouvoir à André GUILLERMIC, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Roland MOREAU, Dominique TRICOT pouvoir à Gilles PETRAUD,

**Absents (18)** : François MARY, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAULT, Karine PIED, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 13-03-2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur Joël BARRAUD

## FINANCES

### **Budget annexe Régie à autonomie financière Collecte et Traitement des Déchets Ménagers (SPA) : vote du budget primitif 2024**

Annexe : Présentation synthétique, Liste des opérations votées au Budget Primitif 2024

**Vu** les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets ;

**Vu** l'avis favorable du conseil d'exploitation ;

**Considérant** l'annexe jointe.

Il s'agit de voter le Budget Primitif du budget annexe Collecte et Traitement des Déchets, tel que présenté en annexe. C'est un budget doté d'une régie à autonomie financière et non assujetti à la TVA.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter le budget primitif 2024 du budget annexe Régie à autonomie financière « Collecte et Traitement des Déchets », avec reprise anticipée des résultats antérieurs conformément au compte des gestion, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 14 915 450,13 € ;**

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>11 002 663,48 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>3 912 786,65 €</b>

- **voter le budget annexe Régie à autonomie financière « Collecte et Traitement des Déchets » conformément à la nomenclature M57 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**
- **adopter cette délibération, par 67 voix Pour, 0 voix Contre, et 0 Abstention**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **27 MARS 2024**

Notifié ou publié le **27 MARS 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	11 509 258,23	11 858 350,74	-140 752,97	A1	208 339,54
<b>Investissement</b>	2 020 055,57	1 911 230,49 (3)	-252 421,51	A2	-361 246,59
<b>Fonctionnement</b>	9 489 202,66	9 947 120,25 (4)	111 668,54	A3	569 586,13

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	61 308,06	III + IV	324 969,00	B1	263 660,94
<b>Investissement</b>	I	61 308,06	III	324 969,00	B2	263 660,94
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	472 000,48
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-97 585,65
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	569 586,13

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>61 308,06</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
00010	Opération d'équipement n° 00010	13 260,06
00020	Opération d'équipement n° 00020	14 388,00
00040	Opération d'équipement n° 00040	33 660,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>324 969,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	324 969,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 490 232,00	3 587 817,65
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	61 308,06	324 969,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 361 246,59	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>3 912 786,65</b>	<b>3 912 786,65</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 002 663,48	10 530 663,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 472 000,48
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>11 002 663,48</b>	<b>11 002 663,48</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>14 915 450,13</b>	<b>14 915 450,13</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
202401/2024	ACQUISITION COMPOSTEURS ET BIOSEAUX	00200	697 000,00
202305/2023	ACQUISITION DE COLONNES AERIENNES EN ACIER	00110	1 800 000,00
202205/2022	PLATEFORME CYCLE VEGETAL DECHETTERIE CERIZAY	00140	695 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>3 192 000,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 192 000,00</b>
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	93 703,00	42 450,00	166 200,00	166 200,00	208 650,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	727 825,97	18 858,06	1 596 400,00	1 596 400,00	1 615 258,06
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	681 080,00	0,00	272 000,00	272 000,00	272 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 502 608,97</b>	<b>61 308,06</b>	<b>2 034 600,00</b>	<b>2 034 600,00</b>	<b>2 095 908,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	465 000,00	0,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>465 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>985 000,00</b>	<b>985 000,00</b>	<b>985 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 967 608,97</b>	<b>61 308,06</b>	<b>3 019 600,00</b>	<b>3 019 600,00</b>	<b>3 080 908,06</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	446 030,00		470 632,00	470 632,00	470 632,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>446 030,00</b>		<b>470 632,00</b>	<b>470 632,00</b>	<b>470 632,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 413 638,97</b>	<b>61 308,06</b>	<b>3 490 232,00</b>	<b>3 490 232,00</b>	<b>3 551 540,06</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>361 246,59</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>3 912 786,65</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	337 930,00	324 969,00	190 000,00	190 000,00	514 969,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 018 480,00	0,00	1 576 107,74	1 576 107,74	1 576 107,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 356 410,00</b>	<b>324 969,00</b>	<b>1 766 107,74</b>	<b>1 766 107,74</b>	<b>2 091 076,74</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	45 415,57	0,00	210 725,78	210 725,78	210 725,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	554 588,78	0,00	97 585,65	97 585,65	97 585,65
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 070,30	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>606 074,65</b>	<b>0,00</b>	<b>308 311,43</b>	<b>308 311,43</b>	<b>308 311,43</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 962 484,65</b>	<b>324 969,00</b>	<b>2 074 419,17</b>	<b>2 074 419,17</b>	<b>2 399 388,17</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		677 547,48	677 547,48	677 547,48
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	718 994,70		835 851,00	835 851,00	835 851,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>718 994,70</b>		<b>1 513 398,48</b>	<b>1 513 398,48</b>	<b>1 513 398,48</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 681 479,35</b>	<b>324 969,00</b>	<b>3 587 817,65</b>	<b>3 587 817,65</b>	<b>3 912 786,65</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 912 786,65</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>1 042 766,48</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 274 530,00	0,00	7 728 100,00	7 728 100,00	7 728 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 491 732,00	0,00	1 595 345,00	1 595 345,00	1 595 345,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	263 836,00	0,00	62 120,00	62 120,00	62 120,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 032 098,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 385 665,00</b>	<b>9 385 665,00</b>	<b>9 385 665,00</b>
66	Charges financières	88 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 700,00		1 700,00	1 700,00	1 700,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 123 798,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 489 265,00</b>	<b>9 489 265,00</b>	<b>9 489 265,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		677 547,48	677 547,48	677 547,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	718 994,70		835 851,00	835 851,00	835 851,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>718 994,70</b>		<b>1 513 398,48</b>	<b>1 513 398,48</b>	<b>1 513 398,48</b>

<b>TOTAL</b>	<b>9 842 792,70</b>	<b>0,00</b>	<b>11 002 663,48</b>	<b>11 002 663,48</b>	<b>11 002 663,48</b>
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 002 663,48</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 019 624,00	0,00	1 068 200,00	1 068 200,00	1 068 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 242 176,00	0,00	7 835 831,00	7 835 831,00	7 835 831,00
74	Dotations et participations (3)	1 007 000,00	0,00	1 156 000,00	1 156 000,00	1 156 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>9 294 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 060 031,00</b>	<b>10 060 031,00</b>	<b>10 060 031,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	13 929,70	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>9 308 729,70</b>	<b>0,00</b>	<b>10 060 031,00</b>	<b>10 060 031,00</b>	<b>10 060 031,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	446 030,00		470 632,00	470 632,00	470 632,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>446 030,00</b>		<b>470 632,00</b>	<b>470 632,00</b>	<b>470 632,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>9 754 759,70</b>	<b>0,00</b>	<b>10 530 663,00</b>	<b>10 530 663,00</b>	<b>10 530 663,00</b>
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>472 000,48</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 002 663,48</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 042 766,48</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## Liste des opérations votées au Budget Primitif 2024

Opération		Report de crédit	Budget Primitif	Total Budget
00010203	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	13 260,06 €	893 500,00 €	906 760,06 €
00110	ACQUISITION COLONNES AERIENNES	- €	608 700,00 €	608 700,00 €
00020	PREVENTION COMMUNICATION	14 388,00 €	21 000,00 €	35 388,00 €
00200	COMPOSTEURS ET BIOSEAUX	- €	188 000,00 €	188 000,00 €
00040	DECHETTERIES	33 660,00 €	293 400,00 €	327 060,00 €
00140	PLATEFORME CYCLE VEGETAL DECH CERIZAY	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Opérations d'investissement	61 308,06 €	2 034 600,00 €	2 095 908,06 €